

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Municipalité du Village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille seize à 9 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

Est absent : le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4

formant quorum sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations.

Il y a 3 personnes dans l'assistance.

Constat et mention sont faits par le Maire que tel que stipulé à l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié au moins deux jours d'avance par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à tous les membres du conseil ainsi qu'au maire, le 25 avril 2016.

2016.04.76

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.04.77

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1) *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

2) *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

3) *RÉSILIATION DU CONTRAT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET L'AUDIT DU TAUX GLOBAL DE TAXATION POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017. (Serge Lavoie inc.)*

4) *ATTIBUTION DU CONTRAT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET L'AUDIT DU TAUX GLOBAL DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2015. (Raymond Chabot Grand Thornton)*

5) *PÉRIODE DE QUESTIONS*

6) *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.04.78

3. RÉSILIATION DU CONTRAT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET L'AUDIT DU TAUX GLOBAL DE TAXATION POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017. (Serge Lavoie inc.)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stukely-Sud n'est pas satisfait du travail accompli au cours de l'audit des états financiers annuels 2015 par la firme de Serge Lavoie Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Serge Lavoie Inc. n'est pas en mesure de livrer les états financiers annuels 2015;

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE la municipalité de Stukely-Sud, d'un commun accord avec Monsieur Serge Lavoie, met fin au contrat de trois (3) ans avec Serge Lavoie Inc.;

QU'une lettre a été produite et signée par les parties afin officialiser cette décision.

Le conseiller Denis Garneau vote contre disant ne pas être au courant, mais il avait été invité au caucus avant la séance régulière du 11 avril, date à laquelle Monsieur Lavoie est venu présenter les états financiers au conseil.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.04.79

4. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET L'AUDIT DU TAUX GLOBAL DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2015. (Raymond Chabot Grand Thornton)

CONSIDÉRANT la résiliation du contrat avec la firme Serge Lavoie Inc. pour l'audit des états financiers annuels et de l'audit du taux global de taxation pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a répondu à la demande de soumission pour l'audit des états financiers et du taux global de taxation pour l'année 2015 en date du 26 avril 2016;

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

DE NOMMER Raymond Chabot Grant Thornton auditeurs externes de la Municipalité du Village de Stukely-Sud pour l'exercice financier 2015 tel que stipulé à l'article 966 et suivants de la SECTION I Vérificateur externe, CHAPITRE II DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ TENUS PAR LES SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS, TITRE XXIII DES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ, DE LEUR ADMINISTRATION ET DE LEUR VÉRIFICATION du Code municipal du Québec et Lois connexes, selon les honoraires prévus dans la soumission datée du 26 avril 2016 soit : 7 975 \$ pour l'année 2015 plus les taxes applicables;

QUE les redditions de comptes en vertu du programme de Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) et du programme Recyc-Québec soient facturées à un taux de 850 \$ par reddition plus les taxes applicables ;

QUE les travaux soient effectués conformément à l'offre de services du 26 avril 2016, poste budgétaire 02-13000-413.

Le conseiller Denis Garneau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2016.04.80

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 9h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Gérald Allaire
Maire

Louise Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière